

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 avril 2026 à 20h30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 7 avril 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 22 votants.

19 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emmanuel LABADILLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

3 étaient absents représentés : Laurence SIMON représentée par Serge Courroux, Jean-Claude GALLOIS par Jean Riffaud et Simon LESIMPLE par Adeline Salgueiro Vidal.

1 était absente excusée : Emilie GIRAUD.

M. Jean-Luc EVEN a été désigné secrétaire de séance.

❧ORDRE DU JOUR❧

Adoption du procès-verbal du 31 mars 2026	Page 02
ADMINISTRATION GENERALE	Page 02 à 03
DEL202620 : Règlement intérieur du CM	
DEL202621 : Liste membres CCID	Page 02
DEL202622 : Création ossuaires	Page 02
DEL202623 : Reprise d'une concession	Page 02
DEL202624 : Reprise concessions perpétuelles	Page 03
FINANCES	Page 03 à 04
DEL202625 : CFU 2025	Page 03
DEL202626 : Affectation du résultat 2025	Page 03
DEL202627 : Budget 2026	Page 04
DEL202628 et DEL202629 : Vote des taxes	Page 04
DEL202630 : Subventions aux associations	Page 04
TECHNIQUE	Page 05
DEL202631 : Enfouissement réseaux rue de l'Eglise	Page 05
AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES	Page 06 à 07
ANNEXES	
1 - Tableau des concessions reprises	Page 08 à 12
2 - Commentaires CFU 2025	Page 13 à 17
3 - Commentaires Budget 2026	Page 18 à 22

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MARS 2026

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur ce procès-verbal.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 31 Mars 2026.

I. ADMINISTRATION GENERALE

DEL202620 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le règlement intérieur, adressé aux membres du conseil municipal avec la convocation, n'a soulevé aucune interrogation, **le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté à l'unanimité.**

DEL202621 : MEMBRES CCID

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire ou de son adjoint délégué et seize commissaires, huit titulaires et huit suppléants. Elle doit être renouvelée dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

La commune doit proposer une liste de 32 personnes respectivement imposées à la taxe foncière, et à la cotisation foncière des entreprises et équitablement représentées.

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal seront désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Voici la liste proposée.

Danièle MARTINET CONTANT - 24 rue des Fontaines	Yves BEUNECHE - 33 rue des Vauroux
Nathalie HOENN - 45 rue Achille Pierre	Adrien LAGNEAU - 51 rue Grande
Maryvonne VALLET - 13 rue des Vauroux	Serge COURROUX - 22 rue de la Libération
Charlène LE PAPE - 10 rue des Vauroux	Brice BOHUON - 40 rue Haute
Agnès POIRIER - 38 rue Haute	Alain PELLISSIER - 13 rue des Chênois
Marie-Christine BARHDAOUI-JOURNAUX - 38 Rue Grande	Yves DESCHAMPS - 40 rue des Vauroux
Isabelle CHANCLUD - Ferme Chauchien	Jean-Louis BONNEFOND - 33 rue Grande
Catherine FERRAULT - 38 bis rue Haute	Patrick AGOGUE - 43 Hameau de la Roche
Denise GOUT - 14 rue des Vauroux	Antonio AGUILAR - 65 rue Grande
Irène HORBATY - 8 rue Achille Pierre	Jean-Pierre MANGHOLZ - 9 Hameau de la Roche
Cécile TORRES - 20 rue des Fontaines	André DECLERCK - 24 rue de la Garenne
Jean-Claude TREILLE - 15 rue de la Roche	Jean-Louis VICENTE - 8 rue de l'Avoine
Frédéric LALLEMENT - 52 Hameau de Montgelard	Salimani DIDOUCHE - 9 rue des Vauroux
Louis LEMAIRE - 36 hameau de la Basse-Roche	Philippe MALOBERTI - 41 rue Haute
Manuel LOURENCO - 9 rue Haute	Olivier DE PERETTI - 5 rue Grande
Francis THOMAS - 11 Hameau de la Roche	Jean-Pierre TRIPOGNEZ - 11 bis rue de la Libération

Le Conseil municipal adressera cette liste de présentation de 32 noms de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publiques procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I.D. et précise qu'un agent administratif pourra participer aux travaux de ladite commission sans voix délibérative.

DEL202622 : CREATION D'OSSUAIRES SUPPLEMENTAIRES

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'il convient de créer dans le cimetière communal un ossuaire destiné à recevoir tous les restes mortels, quelle que soit leur provenance (terrain commun, concessions non renouvelées ou concessions en état

d'abandon). *A titre informatif, les noms des personnes placées dans l'ossuaire, même si aucun reste n'a été retrouvé au moment de l'exhumation, sont consignés dans un registre tenu à la disposition du public.*

Considérant la reprise de nombreuses concessions en état d'abandon,

Considérant qu'à ce titre il est nécessaire de créer deux ossuaires supplémentaires pour recevoir les reliquaires,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à engager la dépense pour la construction ou l'aménagement de deux ossuaires supplémentaires sur les emplacements 21A et 53, ce dernier recevra exclusivement les Morts pour la France et à signer tous documents afférents.

DEL202623 : RETROCESSION D'UNE CONCESSION

Vu la demande en date du 14 mars 2026, par laquelle Madame POUJOL Agnès de rétrocéder à la commune la concession 2024/05 parcelle COL 24,

Considérant que cette rétrocession a pour effet de faire revenir la concession dans le domaine de la commune, que cette concession a fait l'objet d'une exhumation et se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité d'accepter la rétrocession à titre gratuit de la concession COL24 consentie le 01 août 2024 à Madame POUJOL Agnès, au profit de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents relatifs à la présente décision et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

DEL202624 : REPRISE DES CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON

175 concessions perpétuelles (**Annexe 1 page 6 à 10**) se trouvent en état d'abandon manifeste, étant précisé que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal.

Pour remédier à cette situation, la procédure de reprise des concessions a été engagée dans notre cimetière le 24 juillet 2024 et a été menée à son terme le 4 décembre 2025.

Cette procédure engendre l'exhumation des restes mortels, qui seront déposés à l'ossuaire communal. Les monuments, emblèmes et plaques non réclamés par les familles deviendront propriété de la commune et les terrains libérés pourront être remis en vente dès l'achèvement de la procédure de nettoyage et d'exhumation.

Considérant les notifications adressées aux familles et les affichages réglementaires, sur différentes périodes (*du 1^{er} au 31 août 2024, du 16 septembre 2024 au 15 octobre 2024, du 1^{er} novembre au 30 novembre 2024 et du 9 décembre 2025 au 8 janvier 2026*) qui sont restées sans effet,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, au terme des démarches de communication et d'information pour aviser les familles concernées, de reprendre ces 175 concessions, d'engager la dépense et d'autoriser le Maire à prendre et signer tous actes afférents.

II. FINANCES

DEL202625 et DEL202626 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DE RESULTAT 2025

Tous les conseillers ont été destinataires du compte fiscal unique 2025. Notes de présentation en annexe 2 - page 11 à 15

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 144 979.29 €

Recettes : 3 476 602.95 €

Soit un résultat excédentaire sur l'exercice 2025 de :

331 623.66 €

Report années antérieures :	2 442 717.82 €
Soit un résultat en fonctionnement 2025 de :	2 774 341.48 €
Affectation au compte 1068 :	- 687 609.77 €
Soit un résultat en fonctionnement 2025 de :	2 086 731.71 €

Section d'investissement

Dépenses :	1 284 884.62 €	
Recettes :	805 718.91 €	
Soit un résultat déficitaire sur l'exercice 2025 de :		- 479 165.71 €
Report années antérieures :		- 22 469.09 €
Soit un résultat en investissement 2025 de :		- 501 634.80 €
Pour info : RAR dépenses :		185 974.97 €

Considérant l'examen du compte financier unique 2025, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants, le Maire ne prenant pas part au vote, d'adopter le compte financier unique 2025 et à l'unanimité des votants, de procéder à l'affectation de résultat d'un montant de 2 086 731.71 €.

MM EVEN et LEDOUX font remarquer que malgré les investissements effectués cette année, il reste 2 millions d'euros en réserve, ce qui laisse des finances correctes et sereines pour un avenir compliqué. Ils remercient également les services administratifs pour le travail effectué.

DEL202627 : BUDGET PRIMITIF 2026

Tous les conseillers ont été destinataires du budget 2026, dans le détail de chaque section.

Notes de présentation en annexe 3 page 16 à 20

Mme GERIN s'interroge sur la baisse du compte 61521 « entretien de terrain » par rapport à l'année dernière. M. LEDOUX l'informe que cette baisse est dû au fait que certaines actions de fauchage ne sont réalisées qu'une fois tous les 3, 4 ans. Il répond également Mme SALGUEIRO VIDAL que cette décision de sous-traiter est le résultat d'un calcul, entre le remplacement d'agents, l'acquisition d'un nouveau tracteur (devis à 350 000 €) et le taux de sinistralité grimpant du fait de son usage. L'externalisation du fauchage permet de faire une économie d'environ 50 000 € à la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. De procéder à l'amortissement des subventions d'équipement 2025 pour la somme de 8 100 €
2. De fixer le montant global des subventions aux associations à 72 000 €, au CCAS de 31 000 €, au SIVOS de 791 500 €, au SDIS de 46 400 € et de prévoir une enveloppe pour les transports de 110 000 €
3. De reprendre les restes à réaliser des dépenses 2025 en crédits report 2026 pour la somme de 185 974.97 €
4. De voter le budget primitif 2026, et par section budgétaire, et par chapitre, avec un équilibre comme suit, par section :

Section de fonctionnement :	5 224 000 €
Section d'investissement :	3 416 000 €

DEL202528 et DEL202629 : VOTE DES TAXES

En ce qui concerne les taxes, la taxe professionnelle étant intégrée à la Fiscalité Professionnelle Unique, aujourd'hui perçue par la CCPM, qui nous la reverse sous forme d'allocation compensatoire et la taxe d'habitation qui conserve le dernier taux d'imposition de 19,07%, il reste à déterminer les taux pour la taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur la consommation finale d'électricité. Il est proposé de conserver les mêmes taux communaux que depuis plusieurs années :

Pour 2026 : Taxe habitation sur les résidences secondaires : 19.07% - Taxe Foncière Bâti : 37,09% - Taxe Foncière Non bâti : 52,51 % et pour 2027 : TCFE : 6,00%.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux présentés ci-dessus.

DEL202630 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors du vote du budget 2026, une enveloppe de 72 000 € a été attribuée pour l'ensemble des associations. La commission s'est réunie au préalable pour étudier les dossiers de demande de subventions des associations et examiner la pertinence de leurs projets. A cet effet, voici les subventions proposées au titre de 2026.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions comme suit (les membres faisant parti d'un bureau d'une association ne doivent pas prendre part au vote) :

Associations	Montant 2025	Montant 2026	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale scolaire	3 000 €	3 000 €	Unanimité	
Amicale Collègues d'abord	18 000 €	16 800 €	Unanimité	
Amis de Montgelard	200 €	200 €	Unanimité	Joëlle CROCHET
Amicale des sapeurs pompiers	-	500 €	Unanimité	
Anciens combattants	700 €	700 €	Unanimité	Jean-Claude GALLOIS
Ars vitam eternaem	900 €	1 000 €	Unanimité	
Comité de Jumelage	1 800 €	1 800 €	Unanimité	
C3A - Joie de vivre	1 800 €	2 000 €	Unanimité	
Comité des fêtes	3 500 €	3 800 €	Unanimité	Joëlle CROCHET
Foyer rural	1 000 €	1 200 €	Unanimité	
GP Rando	450 €	450 €	Unanimité	Jean RIFFAUD
Les vignes oubliées	1 000 €	1 000 €	Unanimité	
Petit conservatoire	6 840 €	7 000 €	Unanimité	Danièle MARTINET CONTANT
USGP*	25 500 €	25 500 €	Unanimité	Vincent ROCHER
Associations extérieures				
Donneurs de sang	300 €	300 €	Unanimité	
C. entente anc combattants	200 €	200 €	Unanimité	
La renaissance Voulxoise	-	50 €	Unanimité	

M. LEDOUX souhaite revenir sur la subvention de l'USGP et suggère que cette dernière soit versée en 2 fois : un premier versement de 90% puis le solde de 10% au vu des modifications comportementales dans la halle sportive. En effet, trop de dégâts constatés (porte transfo arrachée, porte coupe-feu cassée, jet de chaussures et sacs de sport au plafond, danser sur les meubles de l'accueil, ...)

Mme CROCHET va organiser une réunion pour mettre à plat ces états de fait et ajoute que l'USGP est la seule association à ne pas verser de chèque de caution, ce qui leur sera demandé dorénavant, souhait confirmé par **M. EVEN** et **Mme SALGUEIRO VIDAL**.

Mme WILM demande si les 10% sont bloqués pour les motiver à aller à cette réunion, ce que répond « pas seulement » **Mme CROCHET**.

Même si on comprend qu'il est difficile pour une association de tout surveiller, suite aux interventions de **Malory AUMONT** et **Emmanuel LABADILLE**, par 15 voix Pour, 6 Contre (Malory AUMONT, Emmanuel LABADILLE, Simon LESIMPLE, Sandrine GERIN, Adeline SALGUEIRO VIDAL et Amélie WILM), et 1 Abstention (Vincent ROCHER), le conseil municipal décide de verser la subvention de l'USGP en 2 fois : un premier versement de 90% puis le solde de 10% au vu des modifications comportementales dans la halle sportive.

Pour rappel, 15 € par enfant sont versés aux collèges selon le nombre d'enfants grand paroissiens fréquentant les collèges de Montereau (1935 € pour Paul Eluard et 45 € pour Pierre).

III. TECHNIQUE

DEL202631 : MARCHE D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE L'EGLISE

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'enfouissement de réseaux de la rue de l'Eglise. L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 17/03/2026 sur la plateforme de dématérialisation Marchesonline, avec une date limite de réception des offres au 14 avril 2026 à 12h. La commission MAPA s'est réunie le 16 avril à 16h pour procéder à l'ouverture des quatre plis reçus et à l'attribution. Elle a choisi la société SOBECA, siège social, Z.I. avenue Jean Vacher, BP23, 69480 ANSE (SIRET : 703 780 247 00044), établissement qui exécutera la prestation SAS SOBECA, Marché des Grais, 4 Route du Camp, 77950 Montereau-Sur-Le-Jard (SIRET : 703 780 247 00861) pour un montant de 161 757,46 € HT.

Mme SALGUEIRO VIDAL ne comprend pas pourquoi elle n'a pas été invitée. C'est une commission MAPA et non une CAO répond M. LEDOUX.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'entériner la décision du comité MAPA et de retenir la société SOBECA, pour un montant de 161 757,46 € HT soit 194 108,95 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

DEL202632 : MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan communal de sauvegarde, PCS, est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées (risques inondation, mouvement de terrain, feu de forêt, industriel, transport de matières dangereuses, météorologiques). Considérant que le conseil a changé, suite aux élections municipale de mars 2026 et certains agents partis à la retraite, il était nécessaire de changer les coordonnées sur ce document entériné par délibération DEL202337 du 5 décembre 2023.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre à jour le plan communal de sauvegarde.

IV. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1. M. ARNOULD souhaiterait connaître l'organisation des **travaux de la rue de l'Eglise**.

M. LEDOUX répond que l'enfouissement des réseaux aura lieu de juin à août prochain et normalement, leur marché n'étant pas encore finalisé, les travaux de voirie réalisés par la CCPM, de septembre à décembre prochain. Une demande a été faite pour que les riverains puissent utiliser cette rue tous les soirs (rebouchage des tranchées)

2. Mme SALGUEIRO VIDAL souhaiterait faire une **remarque sur le P'tit Paroissien** : édito qui reprend le discours d'intronisation du Maire et carré de leurs photos intitulé « élus de l'opposition ». Elle aurait préféré « élus minoritaires » et trouve dommage de les stigmatiser, elle n'a jamais critiqué le travail réalisé par Emmanuel Ledoux et rappelle qu'ils sont prêts à travailler avec la majorité. Un droit de réponse doit leur être octroyé.

Mme WILM répond que ce sera le cas sur le P'tit Paroissien de mai, qui ne sera pas que trombinoscope du conseil municipal, du CCAS, du SIVOS et de la CCPM. Elle confirme ce qui a été dit à Mme Gérin en commission communication. Par ailleurs, elle montre le trombinoscope de la publication du journal de Fontainebleau et il est bien écrit « élus de l'opposition ».

M. LEDOUX répond que ce n'est pas SA, SON mais un travail de concertation et d'équipe. Par ailleurs les critiques ont fusé de tout côté, certains ont reconnu par la suite ne pas connaître Adeline, et si l'équipe n'était pas d'accord, elle ne devait pas les partager sur les réseaux sociaux.

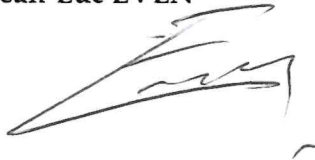
Certains élus autour de cette table ont été contactés par les personnes nommées dans l'édito pour « abattre M. Ledoux ». D'autres soutiens ont été jusqu'à écrire au Sous-Préfet pour savoir si je pouvais me présenter, la directrice générale de la Mairie étant mon épouse.

Mme SALGUEIRO VIDAL exprime son ressenti et souhaite travailler en collaboration avec l'équipe.

M. LEDOUX répond que l'équipe minoritaire, si elle le souhaite, peut travailler au sein des commissions dans lesquelles ils ont été nommés, ce qui a déjà commencé d'ailleurs.

Les conseillers n'ayant plus aucune question, le conseil municipal est clos à 21h35.

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc EVEN



Le Maire,
Emmanuel LEDOUX



ANNEXES

ANNEXE 1 / DEL202624 -TABLEAU DES CONCESSIONS REPRISES

N° BERGER LEVRAULT	N° GEST CIM	CONCESSIONNAIRE	INHUMES
14A	A1	THOMAS Jules	NC
21A	A2	POILE Etienne	Léontine MAILLIORGUE Firmin POILE Georges POILE Germaine CYPRIEN René BERLIN
22A	A3	CHARON Joseph	Marie Aline MENAULT née CHARON Edouard CHARON Joseph Léopold CHARON
23A	A4	PICARD Ambroisine née PIETROIS	Julien PICARD
31A	A5	THOMAS Jules	Jules Clément THOMAS Florence HOUDAS (fille THOMAS) Jean Joseph THOMAS
32A	A6	GALLOT Louis	Victoire FINCHET (fille CALLOT) Louis CALLOT
40A	A7 A8 A9	RIGAULT Marie Madeleine née TOUSSAINT	Marie FAYOLLE fme CHARPENTIER Auguste CHARPENTIER Théodore RIGAULT
44A	A10	LECHIEN Victor	Félix LECHIEN Victor LECHIEN Léonie BOUCHET vve LECHIEN
45A	A11	FAYOLLE Emile	Félix FAYOLLE Augustine MANGIN épse FAYOLLE
48A	A12	DROUET Louis	Louise RIGAULT née DROUET Louis Michel DROUET
40C	A13	THOMAS MENARD	Jacques Charles THOMAS Rose Marie MENARD
75A	A15	SEVEAUX Charles	Famille SEVAUX-GUILLEAUTOT
76A	A16	POILE Frédéric	Rosalie Virginie BOUDAN vve MERLE Auguste MERLE Emile MERLE Hortense FOURNIER vve MERLE
78A	A17	PENOT Isidore	... GARNER PENOT
82A	A20	DAUVERGNE Louis	Marie Pauline SEVEAU fme DAUVERGNE Hippolyte DAUVERGNE
85A	A22	NOEL Augustine née YVON	Auguste YVON Louise Augustine NOEL
87A	A23	MANGIN Jules	Marie Pauline PEIGNE épse MANGIN Désiré MANGIN
94A	A24	LATRIVE Honorine	NC
96A	A25	THERERAULT Julienne née BOUDAN	Anasthase THERERAULT Juliette BOUDAN vve THERERAULT
99A	A27	THOMAS Jules	Reine Marie THOMAS Jules THOMAS
103A	A29	GAIGE Alice née AUBINEAU	NC
113A	A32	Vve CORNET	NC
115A	A34	NOEL Eugène	NC
118A	A35	MOUZAT Charles	Marie Julienne CORDELLIER - Madeleine THOMAS vve CORDELLIER Victor CORDELLIER - Charles MOUZAT

			Clémentine CORDELLIER vve MOUZAT
77R	A37	NOEL BOUGREAU	Alexandre NOEL Geneviève BOUGREAU
120A	A39	NOEL	NC
123A	A41	SILLARD	Famille
124A	A43	NOEL Théophile	Théophile NOEL Marie Louise BILLE épouse NOEL
128A	A44	THOMAS GALLOT	Georges THOMAS Laurence GALLOT
129A	A45	POILE Jean	Florence BRU épouse POILE
133A	A46	CHATAIN Henri	NC
134A	A47-A48	LAURENT	Louis LAURENT Blanche CHEREAU épouse LAURENT
209	A50	CHARON Charles	Famille
218	A51	LABARRE Jean-Baptiste	NC
214	A53	LECOUTY Fernand	NC
215	A54	LELONG Lucien	Albert LECOUTY Laure MARTINET
9997	A55	SAUVAGE	Dalibert SAUVAGE Eléonore SAUVAGE
212 BIS	A56	DENIS Julien	NC
208	A57 A58	MARTINET Georges et Gustave	NC Eléonore DELION Ernest MARTINET
207	A60	NC	NC
204	A61	GARNIER Louis	NC
202	A62	ROUX Louis	Alexandre ROUX Eugénie BOILE épouse ROUX
201	A63	ROUX Anastasie	Edmé Frédéric ROUX
198	A66	LESOURD Michel	Michel LESOURD Michel LESOURD Angélique FOURNIER vve LESOURD Louis Anastasie LESOURD
197	A67	DESCHAMPS Marie	NC
196	A68	CHAUDRON Pierre	Eugène CHAUDRON
193-194	A69	SIMOND Gilbert	Pierre Gilbert SIMOND Jean G. SIMOND (mort au champs d'Honneur) Renée SIMOND née ORTLIEB
75R	A88	NC	Alexandre THOMAS Aline MICHAULT Francine THOMAS Henri CHAUDRON Alexandrine THOMAS épouse CHAUDRON
323	A131	SIMON	NC
73R	A141	PELLETIER	Marcel PELLETIER
452	A160	AUBRIOT	Maurice AUBRIOT Robert FRANCOIS
70R	A162-161	FRANCOIS	Marcel FRANCOIS
69R	A163	NC	NC
68R	A164	NC	NC
67R	A165	NC	NC
66R	A166	NC	NC
65R	A167	NC	NC
64R	A168	NC	NC
63R		NC	NC
62R		NC	NC
61R		NC	NC
56R	A169	NC	NC
57R	A170	NC	NC

58R	A171	NC	NC
223	B13	MICHAULT épse ROGER	Eugène ROGER Hortense MICHAULT Suzanne ROGER
152	B21	THOMAS M-Aline Epse CHAUDRON	Paul CHAUDRON Aline THOMAS
145A	B23	PASSERARD Louis Marius	NC
144A	B34	NC	NC
149B	B37	SILLARD Marceau	Marie Marguerite BEAUJOUAN Charles Emile CAILLOUX
151	B39	SIMON Alfred	Alfred SIMON Julienne BARAT
154	B40	BOUDAN Emile	Aimé BOUDAN Marie BOURGENOT Emile BOUDAN
155	B41	GRISOT Gustave	Gabrielle GRISOT épse DESCHAMPS Gustave GRISOT Aline GRISOT BUREAU
160	B45	JUERY Pierre	Mathias HEMES
172	B49	POILE Firmine épse BERLIN	Alexandre Camille BERLIN Henri BERLIN POILE ...
173	B50	BORIE Marie épse SOUBEYRE	François SOUBEYRE Marie BOUTIE
192	B56	FAGOT Charles	NC
330	B80	BARNOIN Adolphe	Catherine KARM née SHLUK
152R	B92	NC	NC
153R	B93	NC	NC
154R	B94	NC	NC
155R	B95	NC	NC
156R	B97	NC	NC
157R	B98	NC	NC
158R	B99	NC	NC
159R	B100	NC	NC
160R	B101	NC	NC
161R	B102	NC	NC
162R	B103	NC	NC
163R	B104	NC	NC
164R	B105	NC	NC
	B106	NC	NC
165R	B107	NC	NC
167R	B109	NC	NC
168R	B110	NC	NC
172R	B114	NC	NC
173R	B115	NC	NC
174R	B116	NC	NC
175R	B117	NC	NC
177R	B119	NC	NC
78B	B120	NC	NC
150R	B122	NC	NC
149R	B123	NC	NC
148R	B124	NC	NC
147R	B125	NC	NC
146R	B126	NC	NC
145R	B127	NC	NC
144R	B128	NC	NC
143R	B129	NC	NC
142R	B130	NC	NC

108R	B132	NC	NC
109R	B133	NC	NC
110R	B134	NC	NC
112R	B136	NC	NC
113R	B137	NC	NC
490	B139	NC	NC
140R	B141	NC	NC
139R	B142	NC	NC
134R	B147	NC	NC
133R	B148	NC	NC
132R	B149	NC	NC
127R	B154	NC	NC
126R	B155	NC	NC
125R	B156	NC	NC
124R	B157	NC	NC
123R	B158	NC	NC
79R	B206	NC	Joseph.....
78R	B207	NC	NC
9A	C3	PEIGNE Louis	Louis PEIGNE Florence PEIGNE fme RINGUET
20A	C4	CHEREAU Mme	Jules Vincent CHEREAU Julie Eléonore DIGARD
27B	C6	POILE Eugène épouse CHAUDRON	Arthur CHAUDRON (Mort Pour la France) Paul CHAUDRON Eugénie CHAUDRON épouse POILE Renée Julienne DRY
5R	C11	NOEL Jean-Louis	Gaston NOEL (Mort pour la France)
6R	C12	GALLOT Jules	NC
7R	C13	MENARD M-Rose épouse BLEIRY	Théophile BLEIRY Maria BEZAULT épouse BLEIRY Eugénie BLEIRY Marie MENARD épouse BLEIRY Eugène BLEIRY Eugénie BLEIRY vve SEVEAUX
8R	C14	SILLARD Louis Maurice	Antoine CHARPENTIER Catherine MERIGOUX vve CHARPENTIER Louis SILLARD
17	C26	NC	NC
16	C27	BONEFOND Hélène épouse CHAABI	Ammar CHAABI Hélène BONNEFOND
39A	C41	NC	NC
117	C108	GRISOT Gabrielle épouse DESCHAMPS	Yves DONNARD
110	C114	Mme LEPLANG	Famille LEPLANG SOUDRY Michel LEPLANG Françoise SOUDRY épouse LEPLANG
109	C115	LEPLANG Marie-Louise	Jeanne LEPLANG
108	C116	BUFFETEAU Roland	Roland BUFFETEAU Simone LEPLANG épouse BUFFETEAU
106	C118	CROISSET Marguerite épouse TURPIN	Paul TURPIN Marguerite TURPIN née CROISSET
5A-6A-7A	D07	MONTAUDON Arthur REGNIER Auguste REGNIER Charles	Auguste REGNIER Julie CHARON épouse REGNIER Constant MONTAUDON André LEMOINE Marthe LEMOINE épouse REGNIER
26R	D09	FOURNIER née SILLARD Eugénie	Auguste Frédéric FOURNIER Justine HEROUX vve FOURNIER SILLARD vve FOURNIER

25R	D10	SILLARD Victor	Céline MAURICE Victor SILLARD
24R	D11	CHAUDRON Pierre	NC
22R	D13	POILE née ROBILLARD Rosalie	Rosalie ROBILLARD vve POILE Jean Marie POILE Julienne GALLOT vve ROBILLARD Félix ROBILLARD
20R	D15	BONNEFOND Louis	Jules GERVAIS Julienne BONNEFOND fme GERVAIS Louis Antoine BONNEFOND Florence THOMAS épse BONNEFOND
19R	D16	MANGIN Jules	Roland MANGIN (Mort pour la France) Jules MANGIN Virginie BOUDAN vve PEIGNE Rosalie PEIGNE épse MANGIN Jules PEIGNE
18R	D17	POILE née COUSSINET Honorine	Honorine COUSSINET
16R	D19	LECOUTY Louis	Bernard LECOUTY Céline LESOURD fme LECOUTY Berthe LECOUTY
15R	D20	BONNEFOND Séverin	NC
14R	D21	RABY Pierre	Pierre Antoine RABY Arthur Victor RABY Angélique Florine FOURNIER
13R	D22	CHOLLET Alphonse	Alphonse CHOLLET Rose Léonie MENAULT épse CHOLLET
11R	D24	FAYOLLE Jean	Marie Julienne MOUZA épse FAYOLLE Maximilien FAYOLLE
10R	D25	MERIGOUX née CHARPENTIER Marie	Augustine Marguerite MERIGOUX
27R	D26	NC	NC
28R	D27	NC	NC
32R	D28	LE POLLAC	Auguste LE POLLAC
30I	D40	MANGIN Jules	Gabrielle Eugénie AUBINEAU épse MANGIN Arthur MANGIN
49R	D49	BARAT	Pierre BARAT
33R	D72	BOGATINOFF	NC
30R	D74	NC	NC
53A	D86	MERLE née LORTON Maria	Joseph Philippe MERLE Maria LORTON vve MERLE
49A	D87	COCHIN née CHATAIN	NC
4A	D88	PIESSE Louis	NC Rosalie BOUCHET vve PIESSE
30A	D89	PIESSE Constant	Louis Constant PIESSE Céline Lucie CHOMET vve PIESSE
2A	D90-D91	DABON	NC
2B	D92-D93	LEMONIER Augustin	NC NC
91A	D95	LACODRE Ernestine	Victor Ernest LACODRE Alzire VINCENT vve LACODRE Ernestine Emelie LACODRE
127A	D98	PELLETIER Arthur	André PELLETIER (Mort pour la France) Romain PELLETIER (Mort pour la France)
131A-132A	D99	SILLARD Fréjus	Famille
213	D104	VIVIEN Emile	Famille
210	D108	POILE Nestor	Julie BOUDAN vve POILE Nestor POILE
31R	D114	NC	NC

ANNEXE 2 / DEL202625 ET DEL202626

Commune de La Grande Paroisse

Note de présentation du compte financier unique 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	3 476 602.95 €
Dépenses de fonctionnement	- 3 144 979.29 €
Résultats de l'année 2025	331 623.66 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement : 3 144 979.29 €

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux. On note par rapport au réalisé 2024 une hausse de 8.25%.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 682 787.89 €

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune

On observe que les dépenses ont baissé de 13.03 % (102 284.77 €). Cette baisse est liée en grand partie à la réfection des voiries et réseaux.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 993 180.69 €

Elles ont augmenté de 6.54 % soit 60 969.73 € qui s'explique par moitié par l'embauche de deux contrats d'insertion puis agents aux services techniques palliant les absences de deux agents et par l'augmentation des charges, de l'assurance statutaire et la mise en place de la prévoyance.

Les atténuations de produits (chapitre 14) : 27 351 €

En baisse de -11,43% en 2024, elles ont augmenté de 1.83% en 2025. Ce chapitre vise à réduire les inégalités entre les différentes communes.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 198 461.52 €

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations (68 935 €), les frais de contingents incendie (45 982 €) et les participations aux syndicats intercommunaux (SIVOS et SITCOME).

Les charges financières (chapitre 66) : 34 624.97 €

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. Elles ont augmenté de 7.61 % (2 448.72 €).

Les dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : 1 163.74 €

Elles concernent les dépréciations des actifs circulants.

Les opérations d'ordre (chapitre 042) : 207 409.48 €

Ecriture d'ordre qui consiste en un transfert entre sections.

Les recettes de fonctionnement: 3 476 602.95 € hors 2 442 717.82 € de résultat de fonctionnement reporté.

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine. Elles ont augmenté de 3.74 % par rapport à 2024 soit + 125 234.81 €.

Les atténuations de charges (chapitre 013) : 24 189.26 €

Ce chapitre est en forte augmentation du fait de l'arrêt prolongé d'un agent communal.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : 197 339.71 €

En baisse de 8.23 %, elle est liée en grande partie à la refacturation du personnel communal au SIVOS.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 2 508 085.39 € (620 770.40 + 1 887 314.99)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 37.09%

Taxe sur le foncier non bâti : 52.51%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19.07%

Aucune variation des taux par rapport à 2024.

Baisse de 2.09% liée aux fonds de péréquation et aux taxes foncières et sur l'électricité.

Les dotations, subvention et participations (chapitre 74) : 307 012.83 €

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante. Ce chapitre est en augmentation de 2.60% liée à la FCTVA (44.60%) et à la dotation de solidarité des communes (5.50%).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 230 363.53 €

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant est en augmentation de 10.45%.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 77 202.75€

Il correspond au produit d'une cession d'immobilisation.

Les opérations d'ordre (chapitre 042) : 132 409.48 €

Ecriture d'ordre qui consiste en un transfert entre sections.

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement		805 718.91 €
Dépenses d'investissement	-	1 284 884.62 €
Résultats de l'année 2024	-	479 165.71 €

b) Déficit de l'exercice 2024 : 22 469.09 €

c) Solde des restes à réaliser : 185 974.97 €

d) Affectation au compte 1068 : 687 609.77 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement : 1 284 884.62 €

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés. On note une augmentation des dépenses par rapport à 2024 de 100.27%.

Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : 83 432.74 €

Le remboursement du capital de la dette était de 70 632.98 € en 2024.
Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 1 334 759.33 €.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 16 028.22 €

Mise en conformité du PLU en 2025 soit une dépense réglée de 15 428.22 €, le reste étant des frais d'insertion.

Chapitre 204 : Subvention d'équipement versé : 8 014.97 €

Il correspond aux travaux réalisés par la CCPM sur la ZAC des Crocs pour récupérer la TVA.

Chapitre 040 : Opération d'ordre transferts entre sections : 132 409.48 €

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- **Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 760 486.92 €**
Augmentation de 158.06 %. De grosses opérations : Restructuration du cimetière, entretien des bâtiments communaux (salle du Lavoir, cabinet esthétique), solde éclairage public doté de leds, mise en place d'un système de vidéosurveillance.
- **Chapitre 23 Immobilisations en cours : 284 512.29 €**
Les dépenses correspondent aux travaux d'enfouissement des réseaux.

Les recettes d'investissement : 805 718.91 €

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, **les recettes réelles :**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **155 116.13 € (chapitre 13)** qui émanent principalement de nos partenaires financiers, Région et Ile de France, au fur et à mesure de l'avancement des travaux
- **Du chapitre 10** composé du FCTVA pour 68 333.41 €, de la taxe d'aménagement pour 18 833.32 € et du compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés pour 133 052.63 € soit un total de **220 219.36 €**
- **Du chapitre 16 s'élevant à 222 973.94 €** constitué essentiellement par l'emprunt de 220 000 € souscrit pour l'achat de la Maison d'Assistants Maternelles

Et les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de **207 409.48 € (chapitre 040)**

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3.1 Informations statistiques, fiscales et financières

Population totale au 1^{er} janvier 2025 : 2943 habitants

Potentiel fiscal par habitant : 1 009.52 €

Ratios de niveau

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 998.15 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 136.32 €

Dépenses d'équipement brut / population : 360.53 €

Encours de dette / population : 0 €

DGF / population : 50.90 €

Ratios de structure et d'analyse financière

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 33.81 %

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 90.34%

Taux d'épargne brute : 12.16%

Taux d'épargne nette : 9.66 %

Ratio d'endettement : 0.00%

Capacité de désendettement : 0

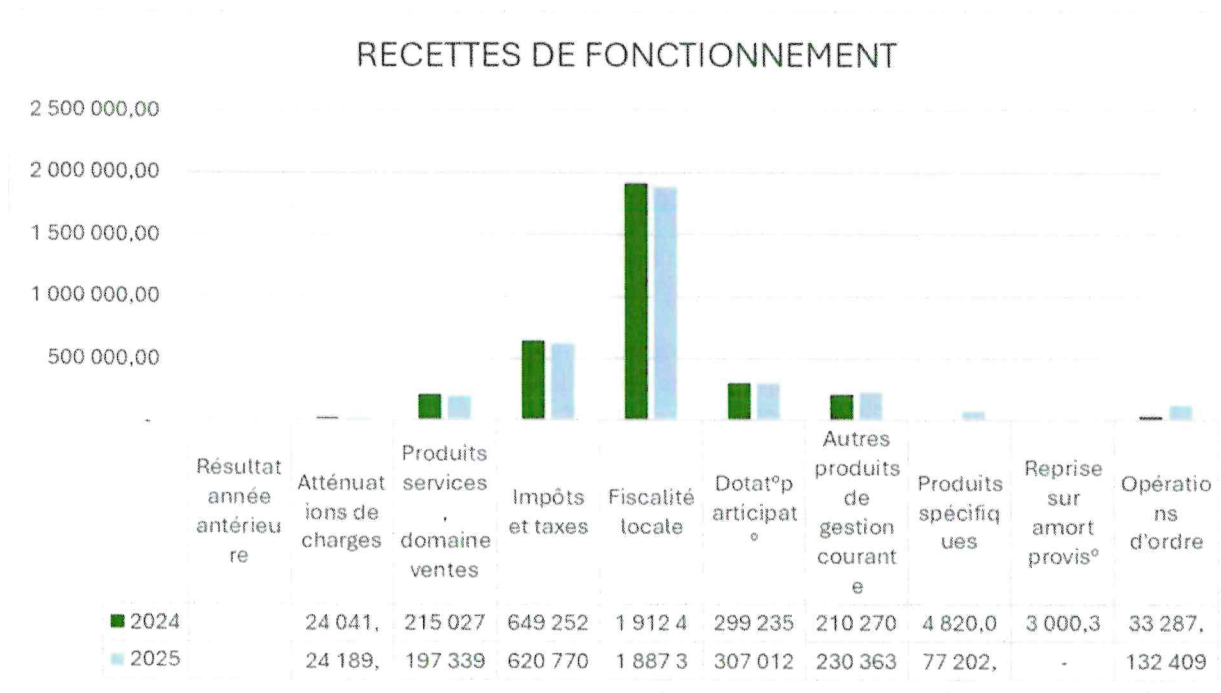
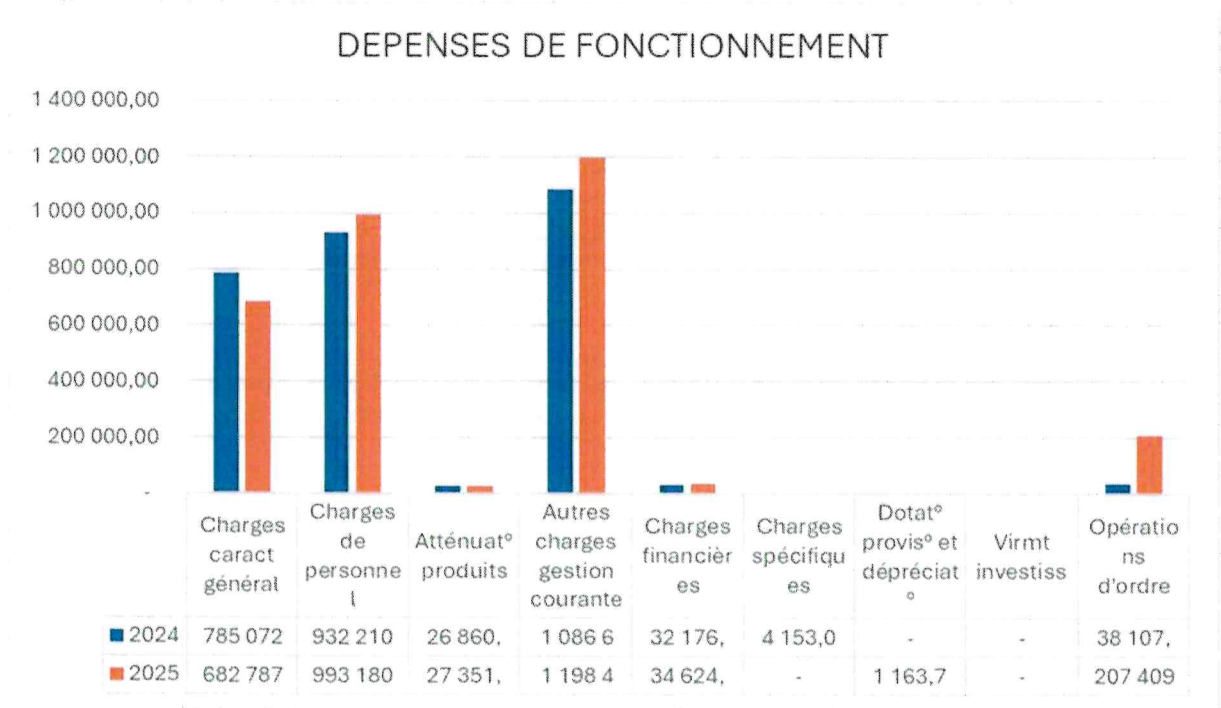
3.2 Etat du personnel

Filière administrative : 8 agents : Cat A : 1 – Cat B : 2 – Cat C : 5

Filière technique : 8 agents : Cat B : 1 – Cat C : 9 (dont 2 saisonniers d'un mois)
 Filière culturelle : 1 agent : Cat B : 1
 Filière police : 1 agent : Cat C : 1

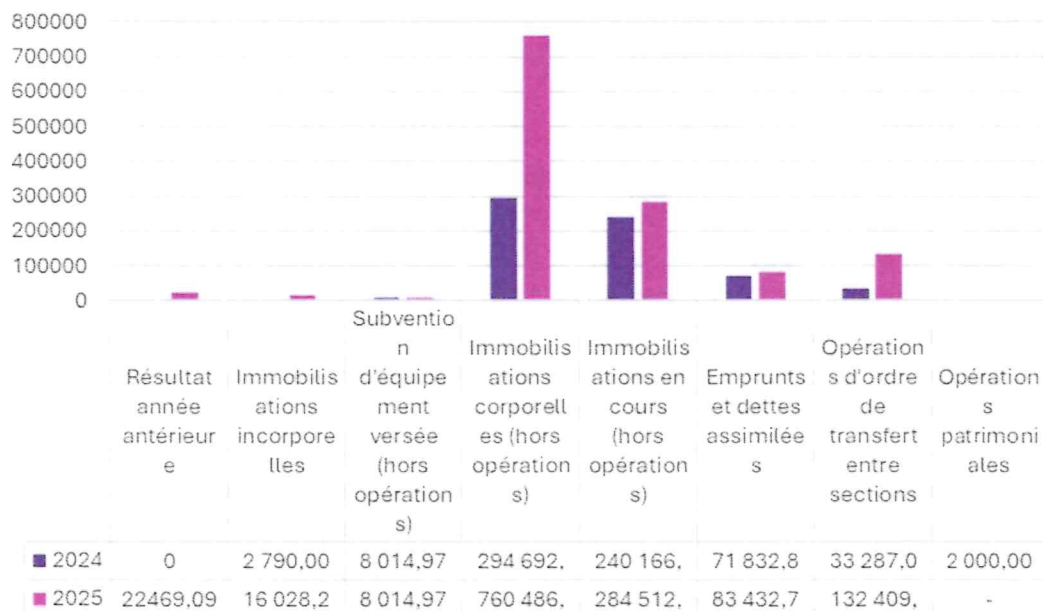
3.3 Graphiques comparatifs 2024/2025

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT

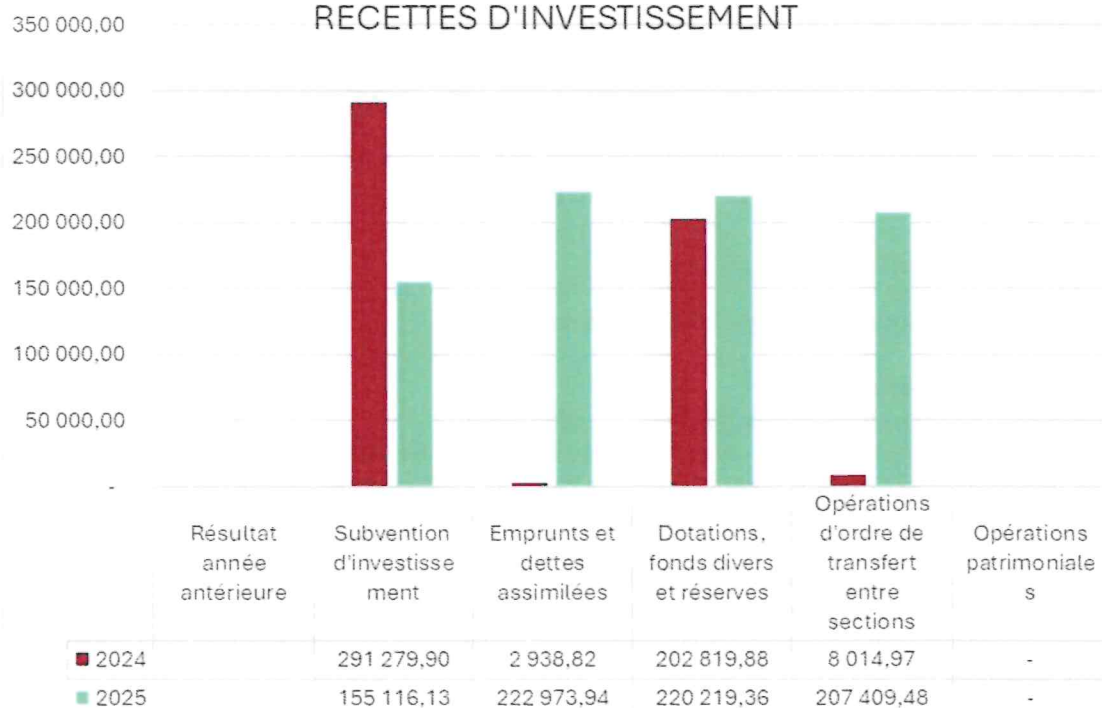


SECTIONS D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



ANNEXE 3 /DEL202627

Commune de La Grande Paroisse

Note de présentation du budget primitif 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2026 a été voté le 21 avril 2026 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ; de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement : 5 224 000 €

Le budget 2026 par rapport au budget 2025 baisse de 6.09%.

A comparer au budget 2025

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 885 000 €

Les dépenses baissent de 14.48%. Elles sont liées à la baisse de l'énergie (-15% électricité et -12 % gaz) et des assurances suite à relance d'un marché (-24.17% pour les bâtiments et véhicules et - 27.48% pour la responsabilité juridique et la responsabilité civile).

Chapitre 012 : charges de personnel : 975 000 €

La baisse de 3.56% (- 36 000 €) est liée au départ d'un agent non remplacé (suite à l'externalisation du fauchage), temporisé par les avancements de grade et échelons et à l'augmentation substantielle des charges salariales.

Chapitre 14 : Atténuation de produits : 32 000 €

Ce chapitre vise à réduire les inégalités entre les différentes communes. Il baisse chaque année.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 193 000 €

Les dépenses baissent de 9.48%. La baisse est liée à la subvention versée au SIVOS qui tenait compte en 2025 des travaux programmés sur Adosphère et l'école Achille Pierre.

Chapitre 66 : Charges financières : 38 000 €

Ce chapitre correspond aux intérêts des emprunts

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 3 900 €

Ce chapitre correspond aux rémunérations des stagiaires ou à l'annulation de titres émis les années antérieures.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 2 089 000 €

Les recettes de fonctionnement : 5 224 000 €

Les recettes s'équilibrent avec les dépenses (équilibre des sections).

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 6 168.29 €

Ce chapitre enregistre les remboursements sur les maladies et sur les charges de sécurité sociale.

Par rapport au réalisé 2025

Chapitre 70 : Produits des services, domaine et ventes diverses : 187 600,00 €

Ce chapitre accuse une baisse de 4.94%

Chapitres 73 et 731 : Impôts et taxes (610 500 + 1 851 000) soit : 2 461 500,00 €

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 37,09 %

Taxe sur le foncier non bâti : 52,51 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,07 %

Aucune variation des taux par rapport à 2025.

Ce chapitre accuse une baisse de 1.86 %, l'Etat verserait moins en fiscalité locale et ce pendant 3 ans.

Chapitre 74 : Dotations subventions, participations : 243 900,00 €

Ce chapitre accuse une baisse de 20.56 % liée à la baisse des dotations de l'Etat.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 230 000,00 €

Ce chapitre correspond à l'enregistrement des loyers.

Chapitre 042 : Opération d'ordre transferts entre sections : 8 100,00 €

Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté : 2 086 731.71 €

Le résultat a baissé de 14,57% (2 442 717,82 € en 2025), baisse qui s'explique par les nombreux investissements réalisés sur la commune.

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme ; elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement : 3 416 000 €

A comparer au budget 2025, elles augmentent de 23.90%.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 4 974.74 € + 1 025.26 € de RAR = 6 000 €

Sont prévus le solde lié à la révision du PLU (RAR) et l'acquisition d'un logiciel DICT.

Au chapitre 204 sont inscrits des travaux réalisés par la CCPM pour la réfection de certaines voiries (dont certaines ont été remises en cause par la commune auprès de la CCPM), à hauteur de 13 900 €.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 146 335.10 € + 83 664.90 € de RAR = 1 230 000 €

Ce chapitre baisse de 0.79%.

Y sont inscrits diverses opérations d'aménagement ou de restructuration : la création d'une maison des associations, la reprise de concessions, la réfection des bâtiments communaux, l'installation de tribunes au stade et la réfection de son éclairage, des travaux de voirie.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 1 457 715.19 € + 101 284.81 € de RAR = 1 559 000 €

Sont inscrits dans ce chapitre prévoit, les travaux d'enfouissement des réseaux des Bas Clos (solde) et rue de l'Eglise, les travaux sur le lac de la Mivoie.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 97 365.20 €

Chapitre 040 : Opération d'ordre transferts entre sections : 8 100 €

Chapitre 001 : le solde de la section d'investissement reporté : 501 634.80 €

Les recettes d'investissement : 3 416 000 €

Les recettes s'équilibrent avec les dépenses (équilibre des sections).

Y sont inscrits :

- **Au chapitre 13 : 511 000 €**, correspondent aux subventions notifiées pour la vidéoprotection et des opérations inscrites au contrat régional CAR et au fonds d'aménagement communal du Département FAC.
- **Au chapitre 10 : 772 900 €**, le retour de TVA pour 79 390.23 €, la taxe d'aménagement pour 5 900 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 687 609.77 €.
- **Au chapitre 024 :** les produits de cession (vente d'une bande de terrain rue des Colzas) pour 35 000 €
- **Au chapitre 021 :** le virement de la section de fonctionnement de 2 089 000 €,
- **Au chapitre 040 :** Opération d'ordre compensation pour les travaux CCPM soit 8 100 €

3. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

3.1 Informations statistiques, fiscales et financières

Population totale au 1^{er} janvier 2026 : 2943 habitants

Potentiel fiscal par habitant : 1009.52 €

Ratios de niveau

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 998.15 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 136.32 €

Dépenses d'équipement brut / population : 360.53 €

Encours de dette / population : 0 €

DGF / population : 50.90 €

Ratios de structure et d'analyse financière

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 33.81 %

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 90.34%

Taux d'épargne brut (*épargne brut/recettes réelles de fonctionnement*) : 12.16%

Taux d'épargne net (*épargne brut-remboursement annuel dette en capital /recettes réelles de fonctionnement*) : 9.66%

Ratio d'endettement (*encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement*) : 0.00%

Capacité de désendettement (*encours de dette/épargne brute*) : 0.00

3.2 Etat du personnel

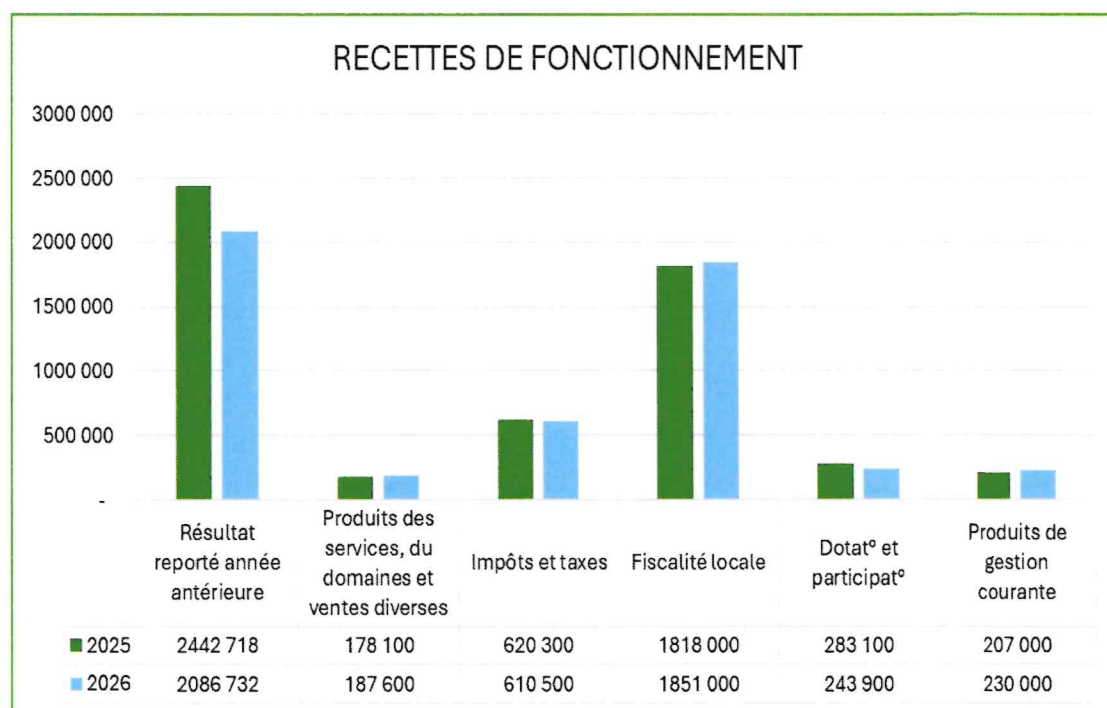
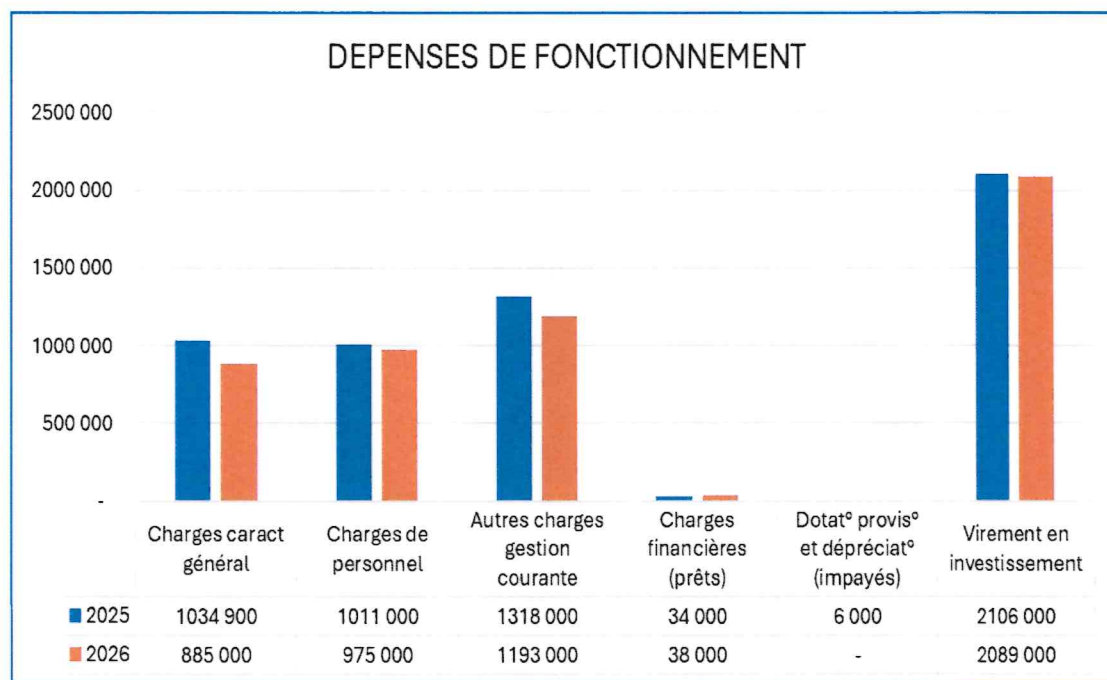
Filière administrative : 8 agents : 8 titulaires Cat A : 1 – Cat B : 2 – Cat C : 5 dont 1 à TNC

Filière technique : 10 agents : 8 titulaires : Cat B : 1 – Cat C : 7 – 2 non titulaires : Cat C : 2

Filière culturelle : 1 agent : Cat B : 1 à TNC
Filière police : 1 agent : Cat C : 1

3.3 Graphiques comparatifs 2025/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT

